



Cissé, le 26 Avril 2021

VILLEMONT CENTRAPPRO (P)  
11 ROUTE DE SAINT LACTENCIN  
36500 ARGY

**Objet :** Renouvellement de l'AMM n° 2090013 de l'adjuvant CANTOR/PENTRA/GEREZI ( 79% - 786.05 g/l d'huile de soja éthoxylée)

Madame, Monsieur, Chers clients

Nous avons le plaisir de vous informer du renouvellement de l'homologation du produit CANTOR en date du 25 février 2021.

Le produit est autorisé pour les usages généraux suivants :

- Bouillie herbicide\* toutes cultures
- Bouillie fongicide\* grandes cultures, vigne, arboriculture, cultures légumières, cultures ornementales, cultures tropicales, cultures porte-graine, PPAMC, et ZNA.
- Bouillie insecticide\* grandes cultures, vigne, arboriculture, cultures légumières, cultures ornementales, cultures tropicales, cultures porte-graine, PPAMC, et ZNA.

La liste des usages et les cultures couvertes par les usages généraux « Grandes Cultures » et « Arboriculture » sont détaillées en annexe de ce courrier.

La classification du produit reste inchangée (uniquement H412).

L'étiquette va faire l'objet d'une mise à jour avec les nouvelles obligations. Le produit sous l'ancien étiquetage reste commercialisable jusqu'au 25 août 2021 et utilisable jusqu'au 25 août 2022.

Nous reprendrons contact avec vous fin Mai 2021 afin de faire un état de vos stocks et de vous permettre d'être à jour, conformément à ces exigences.

Nous vous remercions de diffuser ces informations à votre structure et aux utilisateurs du produit.

De plus, les détails de cette nouvelle autorisation ont été mis en jour dans la base de données Phytodata : <https://www.phytodata.com/module/interface/accueil.php>.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Emilie LASCAUX**

Chargée de projets adjuvants  
et responsable du suivi des affaires réglementaires.



Liste des usages autorisés que vous pouvez aussi retrouver sur le site [ephy.anses.fr](http://ephy.anses.fr) :

Liste des usages autorisés							
Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)
31651002 Adjuvants*Bouil. Fongicide	0,15L/hL	8/an	Selon le produit phytopharmaceutique associé		5 et plus (1)	Selon le produit phytopharmaceutique associé	
	Uniquement sur grandes cultures, vignes, cultures légumières, cultures ornementales, cultures tropicales, porte-graine, PPAMC, et en zones non agricoles.						
	0,15L/hL	8/an	Selon le produit phytopharmaceutique associé		20 et plus (1)	Selon le produit phytopharmaceutique associé	
Uniquement en arboriculture							
31651003 Adjuvants*Bouil. Herbicide	0,15L/hL	2/an	Selon le produit phytopharmaceutique associé		5 et plus (1)	Selon le produit phytopharmaceutique associé	
31651001 Adjuvants*Bouil. Insecticide	0,15L/hL	8/an	Selon le produit phytopharmaceutique associé		5 et plus (1)	Selon le produit phytopharmaceutique associé	
	Uniquement sur grandes cultures, vignes, cultures légumières, cultures ornementales, cultures tropicales, porte-graine, PPAMC, et en zones non agricoles.						
	0,15L/hL	8/an	Selon le produit phytopharmaceutique associé		20 et plus (1)	Selon le produit phytopharmaceutique associé	
Uniquement en arboriculture							

(1) Selon le produit phytopharmaceutique associé

## Liste des cultures concernées pour les groupes de culture :

Grandes cultures

Cultures de références	Cultures "rattachées"
<b>Arachide</b>	
<b>Avoine</b>	
<b>Betterave industrielle et fourragère</b>	
<b>Blé</b>	
<b>Céréales</b>	Avoine, blé, orge, seigle, sarrasin, maïs, millet, moha, sorgho, riz
<b>Céréales à pailles</b>	Avoine, blé, orge, seigle, sarrasin
<b>Chanvre</b>	
<b>Crucifères oléagineuses</b>	Colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin oléagineux, lin fibre
<b>Graines protéagineuses</b>	Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, lupin
<b>Graminées fourragères</b>	Toutes espèces de graminées comme ray-grass, fétuque, brome, fléole pour produire du fourrage destiné à l'alimentation du bétail
<b>Houblon</b>	
<b>Jachères et cultures intermédiaires</b>	
<b>Jachères faunistiques et fleuries</b>	
<b>Légumineuses fourragères</b>	Lotier, luzerne, sainfoin, trèfle, vesce
<b>Lin</b>	
<b>Maïs</b>	Maïs, millet, moha, miscanthus, panic (dont Switchgrass), sorgho
<b>Orge</b>	
<b>Riz</b>	
<b>Sarrasin</b>	
<b>Seigle</b>	
<b>Soja</b>	Soja, arachid
<b>Sorgho</b>	
<b>Tabac</b>	Tabac, ricin
<b>Tournesol</b>	

Arboriculture

Cultures de références	Cultures "rattachées"
<b>Agrumes</b>	Oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettes et autres agrumes
<b>Amandier</b>	
<b>Cassissier</b>	Cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, mûre (Morus sp.), airelle, cynhorodon, azerolier
<b>Cerisier</b>	
<b>Châtaignier</b>	
<b>Figuier</b>	
<b>Framboisier</b>	Framboisier, mûres (Rubus sp.), mûres des haies
<b>Kiwi</b>	
<b>Noisetier</b>	
<b>Noyer</b>	Cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynhorodon, azerolier, framboisier, mûre, mûre des haies
<b>Olivier</b>	Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette (Malus sylvestris)
<b>Pêcher</b>	Pêcher, abricotier, nectarinier
<b>Pommier</b>	Pommier, poirier, cognassier, néflier, nashi, pommette (Malus sylvestris)
<b>Prunier</b>	Prunier, jujubier